

## **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MARS 2021**

Compte-rendu analytique  
(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt et un, le vingt- cinq mars à 18h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLACA, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire, Mmes CHEINEY, HERITIER, SANTIN, Messieurs BERTRAND, COULOUMY, PERRIER, Adjoint au maire, Mesdames BARDOT, MARTIN –GAUTIE, PEREIRA DOS REIS, RECCHIA, ROLLET, VERITE (arrivée à 18h19) Messieurs BIGOT, BOUSQUET (arrivé à 18h25), LORNE, RALLIERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. FOURNIER a donné pouvoir à M. BERTRAND  
M. PERROT a donné pouvoir à M. COULOUMY  
M. DUBAL a donné pouvoir à M. RALLIERE

Absents excusés : Mmes HELMER, MARSADIE, GISSELMANN

A l'unanimité, Madame PEREIRA DOS REIS Christelle a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 4 mars 2021 est approuvé, à l'unanimité.

### **I -FINANCES**

#### **1) Approbation des comptes de gestion du Trésorier – Commune et Assainissement**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2020 présentés par le trésorier.

#### **2) Vote du Compte Administratif 2020 - Commune**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme HERITIER, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, à l'unanimité, adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 891.181,73€ et un excédent d'investissement de 126.697,88€

### 3) Affectation du résultat 2020– Commune

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2021, en section d'investissement, l'excédent de fonctionnement pour un montant de 891.181,73 € et l'excédent d'investissement pour un montant de 126.697,88 €.

### 4) Vote du Compte Administratif 2020 – Assainissement :

Le conseil municipal, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, à l'unanimité, adopte le compte administratif assainissement pour l'exercice 2020 qui présente un excédent d'exploitation de 167.683,13€ et un excédent d'investissement de 207.317, 26€.

### 5) Affectation du résultat 2020 – Assainissement :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2021 l'excédent d'exploitation pour un montant de 67.683,13€ en section d'exploitation, et 100.000€ en section d'investissement, l'excédent d'investissement pour un montant de 207.317,26 € en section d'investissement.

### 6) Vote du taux des taxes locales – année 2021 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition suivants, pour l'année 2021 :

- Foncier Bâti	35,77 %
- Foncier non Bâti	43,11 %

### 7) Vote du Budget Primitif 2021 – Commune :

Par 16 voix pour, 4 voix contre (Mmes MARTIN-GAUTIE, RECCHIA, MM. DUBAL, RALLIERE), le conseil municipal vote le budget primitif 2021, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Fonctionnement	4.162.000 €
- Investissement	1.931.250 €

### 8) Vote du Budget Primitif 2021 – Assainissement :

Le conseil municipal, par 16 voix pour, 4 contre (Mmes MARTIN-GAUTIE, RECCHIA, MM. DUBAL, RALLIERE) vote le budget primitif 2021, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Exploitation	203.400 €
- Investissement	452.789,26 €

### 9) Attribution de subventions aux associations locales – année 2021

A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'attribution des subventions aux associations locales pour l'exercice 2021 :

- ADAMS	500 €
- CLAS	7.000 €
- CLUB REVIVRE	1.300 €

- DANS'ERVON	800 €
- FOOTBALL	2.800 €
- FNACA	400 €
- GYMNASTIQUE	1.000 €
- JUDO CLUB	2.300 €
- TAI CHI CHUAN	700 €
- JOIE DU PARTAGE	200 €
- TENNIS CLUB	2.500 €
- MISSION LOCALE	1.500 €
- MILLE PATTES	600 €
- La Prévention Routière	100 €
- PETANQUE CLUB	500 €
- PHOTO CLUB de SERVON	500 €
- Les Restaurants du Cœur	200 €
- Cantos de Portugal	500 €

Une subvention exceptionnelle :

- Club Revivre	700 €
- Photo Club Servon	500 €

#### 10) Attribution d'une subvention au CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au centre communal d'action sociale une subvention de 37.500 €

#### 11) Attribution d'une subvention à la caisse des écoles

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à la caisse des écoles une subvention de 2.000 €.

#### 12) Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 100 euros par foyer servonnais pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

#### 13) Cession de parcelles de terrain

A l'unanimité, le conseil municipal décide de céder à la société ALPHAPRIM les parcelles de terrain suivantes cadastrées section B 668 pour une superficie de 560 m<sup>2</sup>, B 669 pour une superficie de 512 m<sup>2</sup>, B 1000 pour une superficie de 60 m<sup>2</sup>, B 1001 pour une superficie de 60 m<sup>2</sup>, B 2280 pour une superficie de 143 m<sup>2</sup>, B 2285 pour 105 m<sup>2</sup> et B 2282p pour environ 139 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 1.579 m<sup>2</sup>, au prix de 528.965 € HT et hors droits.

## **II –URBANISME**

### 14) Avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF

Le conseil municipal, par 16 voix pour 4 contre (MM. MARTIN GAUTIE, RECCHIA, MM. DUBAL et RALLIERE) approuve les termes de l'avenant n°1 à ladite convention relatif à une extension des secteurs d'interventions de l'EPFIF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h53

Le secrétaire de séance  
Christelle PEREIRA DOS REIS

Le Maire  
Marcel VILLAÇA